

Demande de soutien exceptionnel - Au fil du globule rouge Règlement



Procédure de demande de fonds

Cette procédure vise à soutenir des **projets variés** (événementiels, pédagogiques, culturels, sociaux, techniques, expérimentaux) qui :

- S'inscrivent clairement dans le périmètre d'action de la filière FilRougE-MCGRE ;
- Démonstrent une **dynamique de co-financement** et de mobilisation d'autres partenaires ;
- Présentent un cadre budgétaire maîtrisé (co-financement précisé).

Les congrès scientifiques organisés par des professionnels de santé sont exclus. Pour ce type de demande, envoyez votre demande sur l'adresse contact@filiere-mcgre.fr en précisant en objet « Demande soutien congrès scientifique ».

Les programmes d'éducation thérapeutique du patient sont exclus. Ils feront l'objet d'un appel à projet spécifique directement mis en place par la Direction Générale de l'Organisation des Soins du Ministère de la Santé en mai 2026.

Les projets doivent contribuer à au moins **un** des axes suivants :

- Innovation, expérimentation ou amélioration des pratiques ;
- Transmission de savoirs, formation, pédagogie ;
- Développement de projets collectifs ou inter disciplinaires ;
- Valorisation des productions, des compétences ou des actions de la filière ;
- Impact cohérent avec les missions de FilRougE-MCGRE.

Les projets hors périmètre ne sont pas éligibles.

1. Conditions financières

- Montant maximal demandé à FilRougE-MCGRE : 10 000 €
- La filière se réserve la possibilité d'ajuster le montant de l'aide financière accordée
- La participation de FilRougE-MCGRE est **complémentaire** et ne peut constituer l'unique source de financement ; un **co-financement est obligatoire**.

Exemples de co-financement acceptés

- Autres subventions publiques ou privées ;
- Apports financiers du porteur de projet ;
- Partenariats (mise à disposition de matériel, locaux, compétences) ;
- Valorisation du bénévolat ou du temps de travail (justifiée).

2. Bénéficiaires éligibles

- Associations, personnels des centres de référence et/ou de compétence et/ou de sociétés savantes ;
- Porteurs individuels adossés à une structure membre de la filière FilRougE-MCGRE.

3. Dossier de demande (format simplifié)

Le dossier tient sur **2 pages maximum** et comprend les éléments suivants :

5.1 Présentation du projet

- Titre du projet ;
- Porteur(s) et partenaires ;
- Contexte et problématique ;
- Objectifs clairs et opérationnels.

5.2 Description des actions

- Activités prévues ;
- Public(s) cible(s) ;
- Calendrier prévisionnel.

5.3 Inscription dans les axes de FilRougE-MCGRE en lien avec le [PNMR4](#)

- Axe(s) FilRougE-MCGRE concerné(s) ;
- Cohérence avec les missions de la filière ;
- Valeur ajoutée pour FilRougE-MCGRE.

5.4 Budget simplifié (tableau recommandé) (annexe)

- Dépenses principales ;
- Montant demandé à FilRougE-MCGRE ($\leq 10\,000$ €).

5.5 Résultats attendus et évaluation

- Indicateurs simples (quantitatifs et/ou qualitatifs) ;
- Retombées attendues.

4. Critères d'analyse

Les projets seront évalués selon :

1. Adéquation avec le périmètre de la filière ;
2. Clarté et faisabilité du projet ;
3. Qualité du montage financier et du co-financement ;
4. Impact attendu et pertinence des résultats ;
5. Capacité du porteur à mener le projet.

5. Accompagnement proposé par FilRougE-MCGRE

FilRougE-MCGRE vous propose un rendez-vous d'une heure, **avant ou pendant la demande**, afin de vous accompagner sur :

- La clarification du projet et des objectifs ;
- L'identification de partenaires ;
- Le montage budgétaire et la recherche de co-financements :
 - Mise en lien avec les partenaires (industriels, Fondations, collectivités etc. ; tout organisme susceptible de financer le projet)
 - Aide à la rédaction du dossier de co-financement si besoin ;
- La préparation du dossier.

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse contact@filiere-mcgre.fr avec en objet « Demande de soutien exceptionnel - Au fil du globule rouge » **jusqu'au 30 juin 2026**.

Les projets envoyés après cette date seront étudiés si la pertinence reste d'actualité en 2027.

10. Suivi et bilan

- Un **bilan simplifié** est exigé en fin de projet (narratif + financier) ;
- FilRougE-MCGRE se réserve la possibilité de valoriser les projets soutenus.